



Demande d'omission au cj n°2

Par **Domy30**, le **06/06/2012** à **13:35**

Bonjour,

Je suis désespérée, mon fils vient d'être condamné (pour violence alors que c'est lui qui possède un certificat médical et des photos indiscutables qui n'ont pas été prises en compte lors de l'audiance) à une amende 150€.

Ce n'est pas le plus grave : mis à part qu'il n'est pas coupable ! mais le problème est l'inscription sur le Casier Judiciaire au Bulletin B2 de cette décision de justice.

Mon fils, en reconversion professionnelle, doit faire une formation afin de devenir Agent de Sécurité en protection rapprochée. Nous redoutons que cela remette en question cette formation.

Merci de me guider dans la marche à suivre pour faire annuler cette inscription au CJ, en espérant que ce n'est pas onéreux car il est chômeur.

MERCI - MERCI - MERCI